

Q.—Qu'est-ce que Guilmain a dit à propos de cela ?

R.—*Il a dit que le meurtrier était plus fin que ceux qui le cherchaient, qu'il était rendu aux Etats-Unis et qu'ils ne pourraient pas le poigner.*

Dans l'après-midi, le témoin Piette, Pierre Ledoux, Ludger Guilbault et Guilmain sont allés à Sandford, en voiture, pour avoir du *good time*. Guilmain acheta pour ses amis et lui-même quatre paires de gants et deux pipes en *écume de mer*. Ils n'oublièrent pas non plus d'acheter quatre bouteilles de boisson, *de première qualité, des bouteilles cachetées*. Toutes ces choses furent payées par Guilbault, à même onze \$10 d'argent du Canada, des billets semblables à ceux qui furent trouvés sur lui lors de l'arrestation de Guilmain. Ces billets étaient de la banque des Cantons de l'Est. Tous ces différents achats furent payés au moyen de billets de dix dollars. En donnant son agent à Guilbault, Guilmain lui avait dit de toujours payer avec des \$10 et de lui remettre de suite le change. C'est ce que fit Guilbault.

Ce voyage, comme l'on doit bien le supposer, ne fut qu'une misérable soulade. On nous pardonnera facilement de passer sous silence les fredaines commises durant ce voyage et ne rapporter qu'un fait qui peut avoir un rapport immédiat avec la cause. Laissons parler Ludger Guilbault ; la conversation a lieu entre lui et Guilmain, le lendemain du trop fameux voyage.

Q.—Avez-vous demandé à l'accusé où il avait pris cet argent-là ?

R.—Oui.

Q.—Que vous a-t-il dit ?

R.—Il a dit qu'il l'avait volé dans le cirque de Barnum, à Montréal.

Q.—Dans le cirque de Barnum, à Montréal ?

R.—Oui.

Q.—Guilmain vous a-t-il dit s'il avait fait changer lui-même quelqu'un de ces dix piastres-là ?